

Règlements du concours *Flashmob à ton école*

1. Le concours *Flashmob à ton école* des Rendez-vous de la Francophonie 2017 géré par la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, est ouvert à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité (si le gagnant est mineur, la réclamation du prix se fera par un parent)¹, conformément à la législation de leur province de résidence, excepté les représentants et employés de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, les membres de l'équipe de coordination du projet mentionné et les personnes avec lesquelles les susmentionnés sont domiciliés.
2. Le concours *Flashmob à ton école* des Rendez-vous de la Francophonie 2017 débute le 2 mars 2017 à 8 h HE et prend fin à 23 h 59 HE le 22 mars 2017. Aucun achat requis.
3. Pour participer au concours *Flashmob à ton école* des Rendez-vous de la Francophonie 2017, visitez www.RVF.ca. Il suffit de sélectionner votre vidéo favorite parmi les neuf (9) vidéos proposées. Les participants peuvent s'inscrire au concours en ligne en sélectionnant une vidéo et en remplissant le formulaire en ligne. Toutes les participations doivent être soumises avant 23 h 59 le 22 mars 2017.
4. Une seule inscription par personne, par jour, est autorisée au cours de la durée du concours. Les inscriptions reçues seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de courriel fourni par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou tout autre organisme, par exemple, une entreprise, un établissement d'enseignement, etc., qui est responsable de l'attribution d'adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel en cause.
5. Les inscriptions illisibles, les mauvaises réponses et les coupons incomplets (questions non répondues) ne sont pas admis.
6. Afin de s'inscrire et d'être admissible à gagner, le participant doit être un résident légal du Canada.
7. Un prix sera tiré : un voyage pour deux personnes à Bruxelles, Belgique, comprenant le transport, six (6) nuitées et 1 000 \$ en argent de poche. Le nom des gagnants sera tiré au sort parmi toutes les réponses reçues. Le tirage aura lieu avant le 31 mars 2017.
8. Le tirage se fera dans les bureaux de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures avant le 31 mars 2017. Le tirage au sort sera effectué à partir de toutes les inscriptions admissibles reçues par l'entremise du site Web du 2 mars 2017 au 22 mars 2017. Les chances de gagner un des prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues pendant la période susmentionnée du concours.
9. Le gagnant du prix renonce à tout recours contre les organisateurs, si les services offerts ne sont pas à leur entière satisfaction.
10. Les organisateurs du concours tenteront de contacter le gagnant potentiel par téléphone dans les quatre jours ouvrables (4) suivant le tirage au sort. Une preuve d'identité devra être fournie sur demande. Pour être déclarés gagnant, le gagnant potentiel devra avoir sélectionné au moins une des vidéos flashmob du concours et complété le formulaire.
11. Avant de recevoir le prix, le gagnant potentiel devra signer une déclaration de décharge attestant qu'il a lu, compris et respecté le règlement officiel du concours et qu'ils accordent toutes les autorisations requises aux termes du règlement du présent concours et autorisent les organisateurs du concours à diffuser, publier et communiquer leurs nom, ville et province de résidence, photographies et voix dans le cadre de toute promotion ou publicité ou à des fins d'informations fédérales, de divertissement et d'information, sans indemnité aux gagnants potentiels; ces derniers acceptent le prix tel qu'il est offert et déchargent les organisateurs du concours de toute responsabilité, indépendamment de sa nature, qui pourrait découler de la participation des gagnants potentiels au concours, de la réception et de l'utilisation du prix. Au cas où le gagnant potentiel n'est pas admissible ou ne peut être contacté par les organisateurs du concours dans les quatre jours ouvrables (4) suivant le tirage ou ne signent pas et ne

¹ Les outils et le concours sont ouverts aux familles et aux jeunes dans les écoles. Nous leur permettons donc de participer, mais le prix doit être remis à un parent autorisé.

retournent pas la déclaration de décharge de responsabilité dans les délais impartis, les organisateurs du concours auront le droit de disqualifier ce gagnant potentiel et de procéder au tirage de nouveaux gagnant potentiel, et les organisateurs du concours seront entièrement libérés et déchargés de toute obligation ou responsabilité à cet égard.

12. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

13. Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué, sans substitution. Le prix n'est pas transférable et ne peut être vendu, échangé ou troqué. Aucune demande de remboursement ne sera réputée recevable.

14. Tout différend ou réclamation relatifs à l'organisation ou au déroulement du concours promotionnel émanant d'un résident de la province de Québec peut être adressé à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Un différend relatif à l'attribution d'un prix peut également être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dont l'intervention sera limitée à la facilitation d'une entente entre les parties.

15. Les organisateurs du concours ne sont pas tenus responsables du vol, de la perte de quelque nature que ce soit ou de toute autre erreur humaine ou technique dans l'attribution des prix, ni de la perte de coupons de participation.

16. Les organisateurs du concours ne sont pas tenus responsables des erreurs typographiques ou autres dans l'offre ou l'administration du présent concours, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs dans la publicité, les règles officielles du concours, la sélection et l'annonce des gagnants ou la distribution des prix.

17. Les organisateurs du concours ne sont pas tenus responsables de tout problème ou dysfonctionnement technique de tous réseau ou ligne téléphonique, systèmes informatiques en ligne ou serveurs, ainsi que des problèmes de logiciels ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web et n'assument aucune responsabilité pour les dommages causés à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne, découlant de la participation au concours.

Conditions générales

En considération de l'attribution du prix dont je suis bénéficiaire après vérification, je soussigné(e) :

- a.** accepte le prix et reconnais qu'il correspond à sa description dans le Règlement édicté;
- b.** accepte de fournir des informations me concernant à la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures; les informations fournies ne seront utilisées que pour contacter les gagnants;
- c.** décharge les organisateurs du concours et ses entités affiliées, franchisés et agences de publicité et de promotion; leurs directeurs, cadres, employés, représentants et agents respectifs; et leurs héritiers, liquidateurs, administrateurs, représentants personnels, successeurs et ayants droit respectifs, de quelque réclamation, exigence, paiement, poursuite ou cause d'action que ce soit ou d'une quelconque responsabilité découlant de dommages, pertes ou blessures liés à ma participation au concours et à l'acceptation du prix offert, que moi, mes héritiers, liquidateurs, administrateurs, représentants personnels, successeurs ou ayants droit pourrions avoir maintenant ou plus tard contre n'importe lequel des susnommés;
- d.** consens à l'usage de mes nom, adresse, commentaires, photographies ou vidéos me concernant dans le contexte de ce prix, et ce, au bénéfice du commanditaire du concours ou ses entités affiliées ou leurs agences de publicité et de promotion, sans rétribution ou autre engagement à mon endroit, à celui de mes héritiers, liquidateurs, administrateurs, représentants personnels, successeurs ou ayants droit;
- e.** ne ferai aucune garantie ou aucune représentation concernant le prix;
- f.** décline toute garantie implicite;
- g.** contacterai directement la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures pour tous les commentaires, questions ou plaintes concernant le concours.

Je déclare que :

i. j'ai respecté et je respecterai le Règlement du concours, et que j'ai répondu à la question réglementaire de la façon prescrite;

ii. je suis un individu résidant dans la province susmentionnée et que ni moi, ni aucune personne avec qui je réside ne sommes employés de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, des juges du concours et des personnes domiciliées avec n'importe lequel des susnommés ou leurs affiliés respectifs, ni d'aucune de leurs agences de publicité et de promotion;

iii. les conditions générales du Règlement et de la présente décharge de responsabilité doivent s'appliquer à moi et mes héritiers, liquidateurs, administrateurs, représentants personnels, successeurs et ayants droit et lier toutes les personnes susmentionnées.

Signature

Date